



Séance du 19 SEPTEMBRE 2013

Le dix-neuf septembre deux mil treize, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY (Nièvre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Geneviève DRACHKOVITCH, 1er Adjoint – Jean-Paul NARCY, 2^{ème} Adjoint - Alain PICARD, 3^{ème} Adjoint – Francis ARNOUX – Alain BOURGEX - Jacques CONDAMINE - Evelyne JACQUELIN - Béatrice LAMOUREUX - Marie-Thérèse MINARD - Henri VIGIER.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse MINARD.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis aux contrôles de légalité et budgétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de simplifier les échanges et de réduire les coûts de transmission des actes réglementaires et budgétaires soumis aux contrôles de légalité et budgétaire de la Sous-préfecture, la transmission des actes par voie électronique ou télétransmission via le dispositif ACTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé) a été proposée à la collectivité.

Ce dispositif national est piloté par le Ministère de l'Intérieur et permet aux collectivités de transmettre par voie électronique, en toute sécurité, tous les actes réglementaires et budgétaires soumis aux contrôles de légalité et budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Rapports sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable (SIAEP région de Pouilly et SIAEP du Mazou)

Les deux rapports sont approuvés à l'unanimité.

Dossiers en cours

➤ Travaux à l'église

La nouvelle proposition soumise par l'Architecte a été acceptée par la Direction Régionale des affaires Culturelles de Dijon.

L'appel d'offres va pouvoir ainsi être lancé en ce qui concerne la première tranche travaux : toiture et remise en état de la sacristie.

➤ Voirie

L'enveloppe communale attribuée par la communauté de communes s'élève à 30 100 €. Les travaux rue Noire et rue Goury seront terminés. Un devis a été demandé pour la rue des Robins.





COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
de la
COMMUNE de GARCHY - 58150

➤ **Travaux maison de Vesvres**

Contact a été pris avec l'architecte du CAUE qui a établi un projet de rénovation (plans et estimatif), permettant de contacter les différentes entreprises.

Une délibération est prise afin de rembourser à la ligue contre le cancer la quote-part d'abonnement du compteur d'eau qui s'élève à 39.17 €.

➤ **Préau cour de la mairie**

Des devis ont été demandés pour la réfection de la toiture. L'entreprise Normand, étant la moins-disante, a été retenue pour un montant de 3 555.58 HT.

France Telecom pourra ainsi installer en toute sécurité le boîtier électronique Haut Débit qui desservira Garchy, Vesvres, Malvaux (-Maizières et Le Puisac seront desservis par une nouvelle installation faite à l'ancienne école de Maizières-).

Questions diverses

➤ **Location logement mairie** : L'occupant a donné congé au 15 septembre. Un nouveau locataire entrera dans les lieux au 1^{er} octobre.

➤ **Conduites d'eau à Maizières** : des travaux sont envisagés par le S.I.A.E.P. , aux Blanchots et aux Robins. La SAUR est chargée des travaux.

➤ **Assainissement de la mare de Maizières** : un devis a été demandé pour l'installation d'une buse sous la RD 184 à hauteur de la mare.

➤ Il convient d'installer un extincteur supplémentaire à l'école pour un coût de 168 € HT. Un plan d'évacuation et d'intervention (rendus obligatoires) seront établis et affichés à la salle des fêtes (coût total : 180 € HT).

➤ **Assurance commune** : Il convient de revoir les différents contrats d'assurance pour mise à jour. Un devis est demandé à la concurrence.

➤ **Noël des enfants** : Un spectacle de magie a été retenu ; il aura lieu le mercredi 4 décembre.

➤ **Colis de Noël des anciens** : une réunion du CCAS aura lieu prochainement.

➤ Un habitant de la commune a fait une proposition d'acquisition du terrain communal jouxtant la maison de Vesvres. Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec l'intéressé afin d'étudier au mieux cette proposition.

La séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.

